



**KPMG Réviseurs d'Entreprises**  
Prins Boudewijnlaan 24d  
2550 Kontich  
Belgique

Tél. +32 (0)3 821 17 00  
Fax +32 (0)3 825 20 25  
www.kpmg.be

**TESSENDERLO CHEMIE**  
**Société Anonyme**

**Rapport du commissaire sur la justification de la suppression du droit de souscription  
préférentielle lors de l'augmentation de capital en espèces en faveur du personnel du  
Tessenderlo Group**

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article 596 du Code des Sociétés, Klynveld Peat Marwick Goerdeler, Réviseurs d'Entreprises, Commissaire, représentée par Mr. Ludo Ruysen, réviseur d'entreprises, ont l'honneur de vous faire rapport sur les informations financières et comptables contenues dans le rapport du conseil d'administration. Le conseil d'administration du 23 février 2011 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'augmenter le capital social de la société avec un montant maximum de 750.000 EUR par la création de maximum 150.000 parts sociales nouvelles exclusivement réservées au personnel du Tessenderlo Group.

Conformément à l'article 609 du Code des Sociétés, les nouvelles parts sociales seront nominatives et incessibles durant une période de cinq ans, à compter, jour pour jour, à partir de la fin de la période de souscription.

Le prix d'émission est fixé selon la formule suivante:

$(\text{cours de la part sociale} + \text{cours strip VVPR} - \text{dividende 2010 net VVPR}) \times 80/100 = \text{prix d'émission}$

Le cours de la part sociale est le cours moyen de la part sociale coté en Euronext durant les quatre semaines précédant la semaine de la réunion de l'Assemblée Générale qui aura à statuer définitivement sur la transaction.

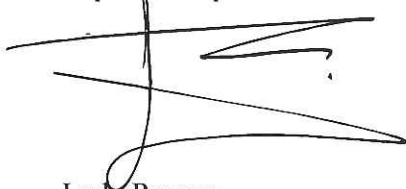
Le prix d'émission fut ajusté en l'application d'un taux de 80/100ièmes pour tenir compte de la non-liquidité.

Le prix d'émission correspond au pair comptable de 5,00 EUR et d'une prime d'émission à établir.

Nous avons pris connaissance du rapport spécial du conseil d'administration et nous avons vérifié les comptes annuels au 31 décembre 2010 et nous estimons que les informations financières et comptables contenues dans le rapport spécial du Conseil d'Administration sont fidèles et suffisantes pour informer l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Kontich, le 12 avril 2011

Klynveld Peat Marwick Goerdeler  
Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
Représentée par



Ludo Ruysen  
Réviseur d'Entreprises